
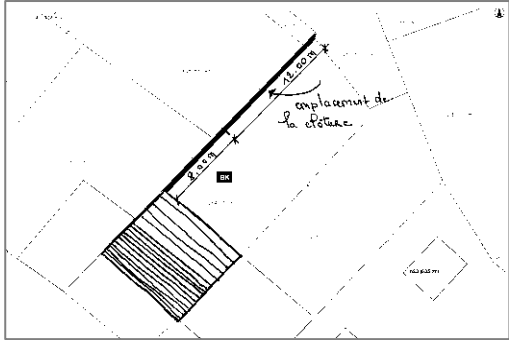

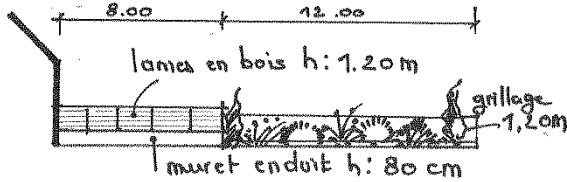


Délai d'instruction du dossier **complet** :

- 1 mois
- 2 mois en secteur de patrimoine protégé (ZPPAUP – centre- ville de Brest – périmètre des Monuments Historiques dans les autres communes de BM)

CONSTITUTION DU DOSSIER 2 exemplaires

<p>1-FORMULAIRE</p>	<p><u>CERFA N° 13703*07 (maison individuelle)</u> http://www.service-public.fr Rubriques 1, 2 et 3 – identité du déclarant (☎ et/ou mail conseillés), terrain Rubrique 4.1 – indiquer la description du projet Rubrique 6 – dater et signer <i><u>Sur la déclaration pour le calcul des impositions</u></i> Pages 7/8 – rubrique 1.1– indiquer néant Pages 8/8 – dater et signer</p>	<p><u>CERFA N° 13404*07 (autres constructions)</u> http://www.service-public.fr Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (☎ et /ou mail conseillés), terrain Rubriques 5.1 – indiquer la description du projet Rubrique 8 – dater et signer <i><u>Sur la déclaration pour le calcul des impositions</u></i> Pages 13/15 – rubrique 1.1– indiquer néant Pages 15/15 – dater et signer</p>
<p>2-PIECES A FOURNIR</p>	<p>2-1 PLAN DE SITUATION Extrait Plan de ville ou carte IGN Site utile : https://www.brest.fr cliquer sur « carto », sélectionner le thème « cadastre » et renseigner votre adresse ou votre numéro de parcelle</p>	

2- PIECES A FOURNIR	<p>2-2- PLAN DE MASSE</p> <p>sur un extrait cadastral (www.cadastre.gouv.fr ou cartographie de https://www.brest.fr), indiquer l'emplacement de la clôture sur les limites de la ou des propriétés concernées.</p>	
	<p>2-3-PHOTO(S) DE L'EXISTANT</p>	
	<p>2-4-LE PROJET</p> <p>Descriptif indiquant la hauteur des différents éléments de la clôture et/ou du portail, des matériaux et des teintes</p> <p>Croquis du projet à l'échelle, côté en hauteur, longueur et largeur</p> <p>En cas de clôture servant de soutènement : coupe en travers avec indication de la hauteur du terrain naturel.</p>	<p>Clôture composée d'un muret (rehausse de l'existant) de 80 cm surmonté d'un dispositif opaque de lames en bois (teinte naturelle) sur un linéaire de 8 m et d'une hauteur de 1,20m. Au-delà le muret existant est maintenu, sur 12m, il est surmonté d'un grillage gris h : 1,20m (cf prospectus joint) doublé de plantations.</p> 

Le conseil architectural et urbain est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité réglementaire et/ou architecturale de votre projet.

Pour prendre rendez-vous : 02 98 33 54 55.

Renseignements complémentaires : 02 98 33 52 00

Adresse : 24 rue de Coat Ar Guéven – CS 73826 – 29238 BREST cedex 2

Horaires d'ouverture : 09h00-12h30 / 13h30-17h00 - 16h30 le vendredi

Plan local d'urbanisme en ligne : <https://www.brest.fr>